

Université Toulouse Jean Jaurès • Signalement dans le Registre SST

Conditions de la reprise d'activités sur les campus de l'UT2J

Suite aux annonces de la présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès à propos de la reprise des activités sur les campus à compter du lundi 18 mai 2020 – cf. ses communiqués des 6 et 19 mai 2020 – et après avoir pris connaissance des obligations qui lui sont faites par :

- la directive 89/391/CEE du 12 juin 1989 concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail,
- les articles L4121-1, L4121-2 et L4121-3 du Code du Travail relatifs aux obligations des employeurs et chef-fes d'établissements,
- le décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

les personnels sous-soussignés, appelés à reprendre ou susceptibles de reprendre leur travail sur l'un des campus de l'université Toulouse Jaurès, ont décidé de demander à la présidente de l'Université de leur garantir par écrit qu'elle a satisfait à toutes ses obligations en matière de protection de la sécurité et de la santé physique et mentale des personnels travaillant dans notre établissement. Voir le courrier annexé à ce signalement.

Notre demande concerne la période qui s'ouvre, pendant laquelle quasiment tous les personnels vont devoir alterner deux modalités de travail : le travail à domicile et le travail sur les campus.

L'une et l'autre situation de travail génèrent des risques professionnels particuliers et la combinaison des deux modalités est sans aucun doute elle aussi à l'origine d'autres risques. Ces risques ne sont pas tous liés au danger de contamination par le Coronavirus contre lequel toutes les directives gouvernementales nous recommandent de nous prémunir individuellement.

Il peut s'agir également de risques psychosociaux ou de risques sociaux organisationnels liés aux conditions particulières de travail qui s'ouvrent aujourd'hui : anxiété générale et possible inquiétude, voire agressivité, vis à vis du comportement de collègues sur le campus, imbrication des sphères professionnelles et privées ou familiales au domicile, perte de repères et du sens du travail entre les activités sur site et à domicile, fatigue et épuisement professionnel dû à un usage excessif et quasi continu des outils de travail et de communication informatiques et numériques...

Nous demandons que ces risques soient évalués rapidement et préalablement à la définition de toute organisation du travail ou objectifs de travail imposés aux personnels à travers le Plan de reprise des activités et le Plan de continuité des activités.

L'évaluation des risques du travail à domicile et la réflexion sur le plan de prévention et les organisations du travail adaptées à mettre en œuvre pour éliminer les risques qui auront été identifiés nous paraît indispensables avant toute tentative de normalisation du travail à domicile et que soient définis les objectifs de cette fin d'année et de la rentrée 2020-2021 dès septembre prochain.

Nous demandons également à être formés à ces risques nouveaux au plus vite et avant toute reprise ou poursuite des activités sur le campus.

Sans définition claire des tâches à réaliser et des conditions de l'alternance de ces deux modalités de travail, les personnels de l'établissement qui ont tous basculé de le « travail à distance », c'est-à-dire le travail à domicile, dès le 11 mai 2020 sont dans l'incertitude totale et craignent d'avoir à subir les conséquences de la non-atteinte d'objectifs qui n'ont pas été énoncés et dont ils n'ont pas été informés.

En l'état, et dans l'attente d'une réponse et d'une action rapides de la présidence, nous avons le sentiment que la prise en compte de ces nouvelles situations de travail (avec les conditions et risques qui y sont attaché-es) n'est pas suffisante et qu'elles sont donc susceptibles de nous mettre en danger.

Toulouse, le 25 mai 2020

Signé par 12 personnels BIATSS et enseignants des UFR LPMASC, LLCE, SES et Psychologie, des IUT de Blagnac et Figeac, de l'ENSAV, du CRL, de la Maison de la recherche, de la direction des affaires financières et de la DTICE.